

« Les premières mesures du gouvernement ont entamé la confiance des élus locaux »

Dans un entretien à *Maires de France*, François Baroin, président de l'AMF, déplore la rupture de confiance entre les collectivités et le gouvernement suite aux coupes budgétaires et à sa volonté de réduire le nombre d'élus locaux.

Départ des régions de la CNT, soutien des associations d'élus au mouvement HLM contre la baisse des loyers, tensions sur les finances locales..., les relations État-collectivités locales se détériorent de jour en jour. Le point de rupture est-il proche ?

J'espère que non car notre état d'esprit est la défense de l'intérêt général, l'accomplissement de nos missions, la préservation de nos services publics, le développement de l'investissement local. Nous respectons la majorité élue par les Français et le gouvernement en place. Nous avons accueilli avec bienveillance et intérêt le principe même d'une Conférence nationale des territoires (CNT) proposée par le chef de l'État. C'était une demande portée par l'AMF depuis trois ans au terme de relations tendues avec un État sourd à nos revendications et atteint de cécité sur l'impact dramatique de la

baisse de ses dotations aux collectivités sur l'investissement local, soit une chute de 25 % en 2014 et 2015. **Pourquoi existe-t-il alors une telle tension avec l'État ?**

Parce que le gouvernement a entamé profondément la confiance des élus locaux et l'esprit de la CNT en prenant des premières mesures unilatérales : l'augmentation de 10 à 13 milliards d'euros de l'effort de gestion demandé aux collectivités sur la mandature alors que les collectivités sont à saturation après des années d'efforts pour contribuer à l'assainissement des finances publiques ; le gel de centaines de millions d'euros de crédits qui a touché notamment les territoires ruraux ; la baisse du nombre de contrats aidés qui sont l'ultime levier d'insertion pour des personnes en grande difficulté. Dans ce contexte, les maires sont vite passés d'une confiance

a priori à une méfiance à l'égard du gouvernement.

L'AMF est-elle susceptible de quitter la CNT à son tour ?

Nous n'en sommes pas là, nous ne voulons pas quitter la CNT mais j'alerte solennellement l'État sur le risque de rupture.

Le chef de l'État vous a reçu le 19 octobre, avec André Laignel, 1^{er} vice-président délégué de l'AMF. Qu'en est-il ressorti ?

Je prends acte de la volonté du chef de l'État de renouer le dialogue, en particulier avec les communes et les intercommunalités. Nous lui avons exposé les sujets de préoccupations des élus. Tout en l'assurant de la volonté des maires et présidents d'EPCI de contribuer à la nécessaire transformation du pays dès lors qu'elle respecte l'équilibre entre les territoires. Emmanuel Macron nous a dit qu'il était pleinement

conscient qu'aucune politique publique ne réussira sans associer étroitement les collectivités locales. Il nous a confirmé qu'il interviendra devant les élus de l'AMF lors de leur Congrès.

Le gouvernement souhaite cependant signer un pacte de confiance avec les collectivités lors de la prochaine CNT, en décembre...

L'échéance est très courte et je ne pense pas que nous soyons en situation de signer quoi que ce soit au lendemain du Congrès des maires. Je vous le dis franchement. Le bon calendrier est celui où tout le monde est prêt. L'État semble prêt avec ses propositions, pas les collectivités car elles attendent des engagements de l'État. Or, celui-ci ne propose pas grand-chose. Nous sommes loin du compte. Un pacte de confiance est un pacte avec deux partenaires de même niveau et des engagements réciproques. **Pourquoi l'AMF a-t-elle apporté son soutien à l'USH ?**

Parce que la baisse des loyers qui est demandée aux bailleurs sociaux et aux offices HLM pour compenser la baisse de l'aide personnalisée au logement (APL) n'est pas pertinente, et menaçante. Pas pertinente car les offices HLM ne calent pas le montant des loyers sur celui de l'APL. Ils les établissent sur la base de critères parmi lesquels figure la caution apportée par les collectivités locales *via* des garanties d'emprunt qui s'élèvent à

165 Md€, toutes catégories de collectivités confondues. La mesure du gouvernement impacte donc le modèle économique des bailleurs sociaux. Résultat, 120 bailleurs sociaux risquent de passer dans le rouge en une année ! Les créanciers risquent de se retourner vers les garants, c'est-à-dire les collectivités. La menace est réelle. Nous avons alerté le gouvernement qui nous a écoutés sans apporter de réponse à ce stade.

Le gouvernement va signer un contrat avec les 319 plus grandes collectivités destiné à diminuer leurs dépenses de fonctionnement. Que pensez-vous de ce principe de contractualisation ?

Je n'ai pas *a priori* positif ou négatif. C'est un nouveau dispositif qu'il faut écrire et sur lequel l'État a jusqu'à présent apporté peu d'explications. J'ai du mal à imaginer que cela puisse aboutir à un retour du contrôle *a priori* des dépenses des collectivités et du jugement

d'opportunité du préfet ! La Constitution ne le permettra pas. De même, l'État ne pourra pas imposer aux collectivités un objectif de dépenses prescriptif car elles doivent respecter une règle d'or qui est de ne pas être en déficit. Par ailleurs, j'ai du mal à imaginer un contrat dépourvu de « donnant-donnant ». L'État doit proposer des mesures en faveur de l'investissement local notamment. Sinon, le contrat n'est pas équilibré.

« C'est cela un maire : un homme ou une femme qui porte le vivre ensemble et les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité au quotidien. C'est cet engagement qui va être fêté à travers ce 100^e Congrès »

Cette contractualisation n'est-elle pas un moindre mal pour les collectivités qui échappent ainsi à une nouvelle baisse de leurs dotations ?

On échappe certes à la guillotine même si l'État fixe une clause de revoyure fin 2018. Mais nous n'avons aucune précision à ce jour sur l'effort réellement demandé aux collectivités sur leurs dépenses de fonctionnement et sur les critères retenus pour le mesurer.

Quelle lecture faite-vous du PLF 2018 ?

Le gouvernement demande aux collectivités d'économiser 13 Md€ sur la mandature. Or, les collectivités ne représentent que 9,4 % de la dette publique, la Sécurité sociale 10 % et... l'État 80 % ! De plus, les collectivités sont les seules à avoir apporté une contribution nette à la réduction des déficits publics ces dernières années, contrairement à l'État. Nous ne contestons pas le principe d'une participation des collectivités à la réduction des déficits. Mais l'effort qui leur est demandé pour les quatre ans à venir est disproportionné.

L'AMF répond au Premier ministre

Le courrier adressé par le Premier ministre aux maires, le 23 octobre, destiné à leur expliquer les réformes entreprises, a fait réagir l'AMF qui a adressé à son tour, le 26 octobre (1), une lettre aux maires reprenant point par point les sujets abordés par Édouard Philippe (contrats aidés, logement social, finances). François Baroin et André Laignel prennent acte de l'intention du gouvernement de compenser à l'euro près les dégrèvements de

TH, mais soulignent que ces compensations « ne résistent pas longtemps à la recherche d'économies ». La limitation de leurs dépenses à 1,2 % par an demandée aux collectivités « est finalement calculée inflation comprise contrairement aux engagements » du gouvernement. Les « contrats d'objectifs » sont « une remise en cause du principe même de la libre administration », estiment-ils. (1) www.amf.asso.fr (réf. BW24902).



© Roland Bourguet

L'État assure qu'il compensera à l'euro près aux collectivités la suppression de la taxe d'habitation. Êtes-vous rassuré ?

Le dégrèvement n'offre une garantie de compensation que pour une année. Et aucune pour les années suivantes, l'Etat pouvant transformer ce dégrèvement en une dotation de compensation dont il maîtrisera le montant. Nous sommes très inquiets. Le dégrèvement opère aussi un changement de contribuable : le contribuable national se substitue au contribuable local, ce qui rompt le lien fiscal avec la collectivité. L'État ne doit pas gérer les communes. Le gouvernement et les élus locaux ont chacun leur légitimité et doivent discuter ensemble de missions et de moyens partagés.

Le président du Comité des finances locales suggère au gouvernement de réfléchir avec les élus à une véritable réforme de la fiscalité locale. Quelles seraient les priorités en la matière ?

Un bon impôt est un impôt qui a une base large avec un taux faible, que tout le monde acquitte à la mesure de ses moyens. La fiscalité locale est de ce point de vue perfectible. Mais ce n'est pas une bonne idée de supprimer un impôt local comme la taxe d'habitation. Il aurait été préférable, comme le demande l'AMF, de procéder à une révision des valeurs locatives qui aurait corrigé les inégalités fiscales. Le gouvernement n'a pas retenu cette piste. Ensuite, effectivement, il faut rénover en profondeur la fiscalité locale. Le Comité des finances locales, élu par les collectivités territoriales et le Parlement, doit piloter ce chantier.

Les lois pour la confiance dans la vie politique viennent d'être promulguées. Quel jugement portez-vous sur ces textes ?

Les lois sur la transparence et la moralisation sont le reflet des engagements du chef de l'État. Je ne suis pas sûr qu'il s'agissait des textes prioritaires de la nouvelle législature. J'avais déjà un jugement très



© Roland Bourguet

réservé sur l'interdiction du cumul d'un mandat de parlementaire avec celui d'un exécutif local. La France ne peut se résumer à Paris et aux métropoles en faisant fi de la représentation au Parlement des petites communes et des territoires ruraux. Le cumul de mandat permettrait d'équilibrer cette représentation au niveau national. Et d'ailleurs, il est frappant de constater à quelle vitesse l'Assemblée nationale a perdu la capacité d'appréhender la réalité des territoires.

Comment y remédier ?

J'ai demandé au président de l'Assemblée nationale de constituer une délégation aux collectivités territoriales qui serait le pendant

de celle existante au Sénat. Je souhaite que toutes les commissions entendent notamment les positions et les propositions de l'AMF. Un gros travail de pédagogie doit être accompli pour faire connaître notre « Manifeste pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens ». Je souhaite l'adoption d'une loi de finances des collectivités locales avec l'adoption de l'équivalent d'un article 40 garantissant que toute dépense supplémentaire demandée aux collectivités soit obligatoirement gagée sur des crédits correspondants.

Le gouvernement envisage de limiter le nombre d'élus locaux. Qu'en pensez-vous ?

Trop d'élus ? Je vous pose la question en miroir : y a-t-il trop de bénévoles en France ? L'immense majorité des élus sont des bénévoles. Sans eux, il n'y a plus rien : qui les remplacera dans leur investissement au quotidien au service des citoyens ? Des fonctionnaires qui coûteraient beaucoup plus cher au budget national ? Les élus sont une chance immense pour notre pays, c'est notre « garde nationale », ils ne coûtent pas cher, sont disponibles tout le temps, en première ligne. Il est inacceptable et injuste de les jeter en pâture à l'opinion publique avec une telle irresponsabilité. Ils sont l'identité de la France.

Dans quel état d'esprit les maires abordent-ils leur 100^e Congrès ?

Ils s'interrogent sur la place et l'existence même de la commune. Je perçois chez beaucoup de la lassitude mais aussi une volonté de se battre pour préserver la libre administration des collectivités. C'est au fond cet engagement que nous attendons du chef de l'État : qu'il garantisse le respect des principes constitutionnels de notre République décentralisée. L'État et les élus doivent faire cause commune pour défendre et développer nos territoires.

Il s'agit du 100^e Congrès de l'AMF. Pourquoi cette longévité ?

Le mot « commune » symbolise ce sentiment de même appartenance à la Nation. Ce n'est pas un hasard si le maire reste la seule personnalité politique encore respectée et considérée pour ce qu'il est : le protecteur de la « petite patrie », le médiateur, celui qui accompagne les souffrances. C'est cela un maire : un homme ou une femme qui porte le vivre ensemble et les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité au quotidien. C'est cet engagement qui va être fêté à travers ce 100^e Congrès. Nous sommes irremplaçables.

Propos recueillis par
**Christine Nemaq
et Xavier Brivet**

Pacte financier : création d'une « mission préparatoire »

Le Premier ministre, Édouard Philippe, a annoncé, le 13 octobre, la création d'une « mission préparatoire au pacte financier État-collectivités ». Cette mission, confiée à Alain Richard, sénateur du Val-d'Oise, et Dominique Bur, ancien directeur général des collectivités territoriales, doit proposer des « évolutions » sur trois chantiers : la maîtrise des dépenses locales, la refonte de la fiscalité locale et le financement et la gestion des allocations individuelles de solidarité (AIS). Elle s'appuiera sur les travaux

d'un comité d'experts. Dans un courrier adressé au Premier ministre, le président du CFL, André Laignel, estime que « le rôle et la composition du CFL [...] rendaient superflue la création de ce nouveau groupe d'experts » et rappelle que le CFL « gardera toute sa liberté pour porter un avis sur l'élaboration et les orientations du rapport final ». La mission présentera ses premières orientations lors de la Conférence nationale des territoires du 14 décembre. Son rapport final sera remis fin avril 2018.